

L'AIR DE MARTINIQUE

#78

JAN/
MARS
2021



Madininair
votre parten'air en Martinique

• BULLETIN D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DE L'AIR EN MARTINIQUE •



À LA UNE

UN NOUVEL INDICE ATMO DEPUIS LE 18 JANVIER 2021

Un nouvel indice ATMO est entré en vigueur au niveau national, en janvier 2021. Le changement s'est opéré en Martinique le lundi 18 janvier.

Ce nouvel indice est plus représentatif de l'état de la qualité de l'air pour les martiniquais, avec une indication plus fine géographiquement de l'exposition de la population à la pollution de l'air.

> L'évolution de l'indice repose sur plusieurs nouveautés.

Le nouvel indice permet de fournir une **prévision calculée à l'échelle de chaque commune**. Il intègre un **nouveau polluant réglementé** : les particules fines PM2,5, aux effets sanitaires avérés. Ses **seuils sont alignés sur ceux de l'Agence européenne pour l'environnement**. **L'échelle évolue** aussi : le niveau «Très bon» disparaît, et le niveau «Extrêmement mauvais» fait son apparition. Le nouvel indice qualifie donc l'état de l'air selon 6 classes : Bon / Moyen / Dégradé / Mauvais / Très mauvais / Extrêmement mauvais. Le code couleur s'étend

désormais du bleu (bon) au magenta (extrêmement mauvais).

Le nouvel indice est plus **en lien avec les enjeux de santé publique**.

Il reste toutefois une représentation simplifiée de la qualité de l'air, ne prenant en compte que la pollution de fond. Il se fonde sur des **prévisions journalières** et comporte une marge d'incertitude, à l'image des bulletins météorologiques.

Ce nouvel indice ATMO est calculé pour chaque commune de Martinique



> L'entrée en vigueur de cet indice s'accompagne d'autres changements remarquables pour Madininair.

Madininair a mis en ligne un **nouveau site internet** pour améliorer l'information autour de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire. Une **nouvelle identité visuelle** a également été dévoilée. Celle-ci est plus moderne et a pour objectif de marquer l'ancrage territorial de Madininair et le rôle fondamental de partenaire que l'observatoire de la qualité de l'air tient auprès des acteurs locaux sur les questions de développement durable.

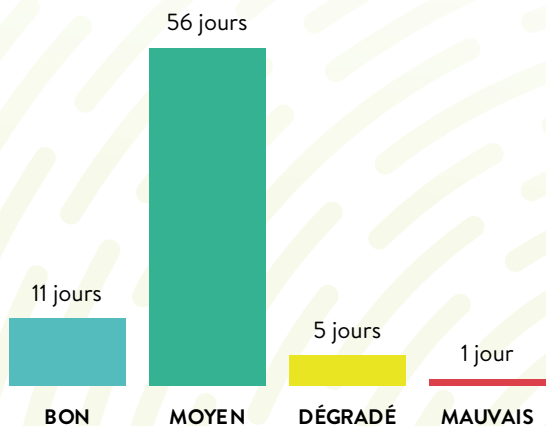




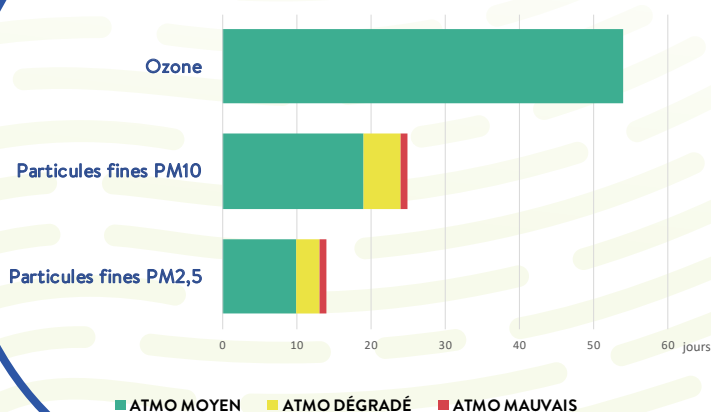
INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR



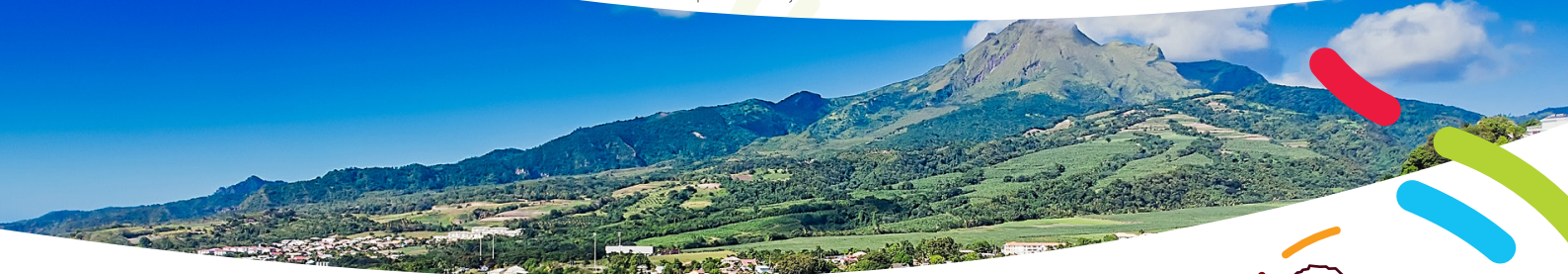
BILAN DES INDICES ATMO AU COURS DU TRIMESTRE *



Polluant.s déterminant.s des indices ATMO



* à partir du 18 janvier 2021 (date de mise en oeuvre du nouvel indice)



SURVEILLANCE DES POLLUANTS RÉGLEMENTÉS



POLLUANTS	MAXIMUM (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)	STATION/ INFLUENCE	DATE/ HEURE	VALEURS RÉGLEMENTAIRES
DIOXYDE DE SOUFRE	10,7 (en moyenne horaire)	Fort-de-France, Etang Z'abricot/ industrielle	31/03 à 24h	Valeur limite : 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire (à ne pas dépasser plus de 24 heures par an) Seuil d'information et recommandation : 300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire Seuil d'alerte : 500 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire durant 3 heures consécutives
DIOXYDE D'AZOTE	127,4 (en moyenne horaire)	Fort-de-France, Concorde / trafic	24/03 à 9h	Valeur limite : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire Seuil d'information et recommandation : 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire Seuil d'alerte : 400 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire durant 3 heures consécutives
OZONE	93,9 (en moyenne horaire)	Lamentin, Bas Mission / urbaine	31/01 à 22h	Seuil d'information et recommandation : 180 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire Seuil d'alerte : 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire
PARTICULES FINES PM10	85,6 (en moyenne journalière)	Sainte-Luce, Morne Pavillon / péri urbaine	22/03	Valeur limite : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière (à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) Seuil d'information et recommandation : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière Seuil d'alerte : 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière
PARTICULES FINES PM2,5	31,6 (en moyenne journalière)	Sainte-Luce, Morne Pavillon / péri urbaine	22/03	pas de valeur réglementaire fixée en moyenne horaire et journalière pour les PM2,5 (seulement en moyenne annuelle)



ÉPISODE.S DE POLLUTION CONSTATÉ.S AU COURS DU TRIMESTRE



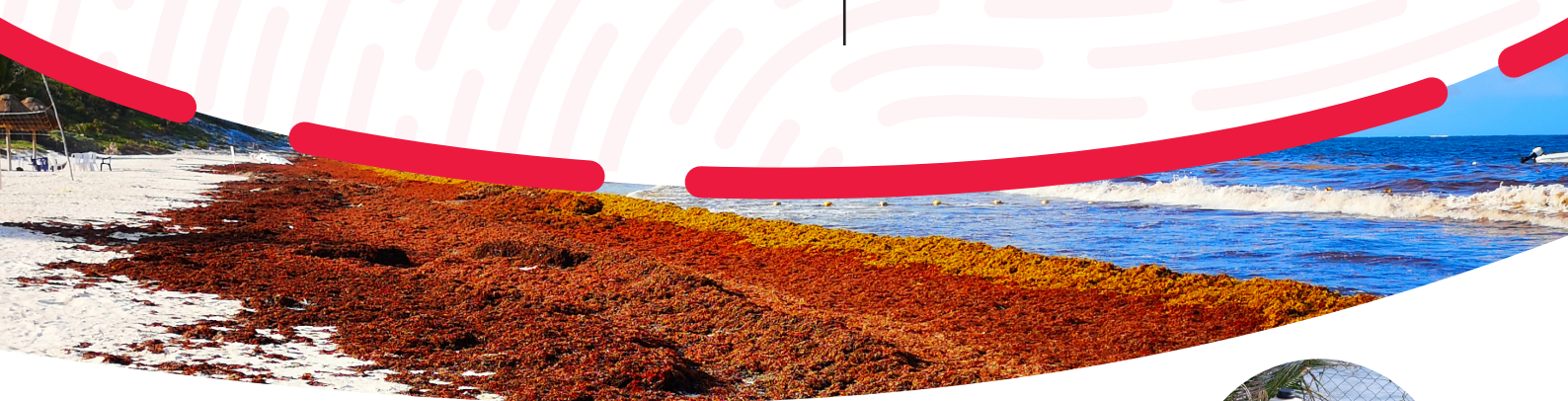
NIVEAU : INFORMATION ET RECOMMANDATION

- > 2 jours
- > Polluant : **PM10**
- > Date.s : **31/01,**
21/02



NIVEAU : ALERTE

- > 1 jour
- > Polluant : **PM10**
- > Date.s : **22/02**



SURVEILLANCE DE L'HYDROGÈNE SULFURÉ



SITES DE MESURE	MAXIMUM JOURNALIER (en ppm)	DATE	NBRE DE DÉPASSEMENTS EN 1 PPM/24H	NBRE DE DÉPASSEMENTS EN 5 PPM/24H
Marigot, bourg	0,08	31/03	0	0
Trinité, Cosmy	0,75	21/03	0	0
Robert, Baie Cayol	0,29	28/03	0	0
Robert, Pointe Savane	0,03	26/03	0	0
Robert, Pontalery Nord	0,25	29/03	0	0
Robert, Four à chaux	1,20	28/03	2	0
Robert, Pointe Hyacinthe	3,55	25/03	14	0
Robert, Sable blanc	0,10	28/03	0	0
François, Presqu'île	0,26	27/03	0	0
François, Frégate Est 2	2,47	29/03	6	0
François, Dostaly Sud	0,03	15/03	0	0
François, Cap Est La Prairie	0,01	16/03	0	0
Vauclin, Château Paille	0,00	01/01	0	0
Vauclin, Pointe Faula	0,12	22/03	0	0
Sainte-Anne, Anse Michel	0,05	28/03	0	0
Diamant, Anse Carfard	0,01	14/01	0	0

> Avis du Haut Conseil de Santé Publique

- entre 0,07 et 1 ppm de H₂S : mise en place rapide du chantier d'enlèvement des algues et information des personnes vulnérables afin qu'elles se tiennent éloignées des zones affectées ;
- entre 1 et 5 ppm de H₂S : il est recommandé au public de se tenir éloigné des zones affectées ;
- valeurs supérieures à 5 ppm pour H₂S : l'accès doit être réservé aux professionnels équipés de moyens de mesure individuels avec alarmes ; mesures d' H₂S au niveau des habitations riveraines.



ACTUALITÉS

SIGNATURE D'UN PARTENARIAT ENTRE LA SOCIÉTÉ AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE ET MADININAIR

Madininair a signé avec la Société Aéroport Martinique Aimé Césaire (SAMAC) en ce début d'année 2021, une **convention de partenariat pour une meilleure gestion de la qualité de l'air sur et autour l'aéroport**. Jusqu'en 2025, Madininair accompagnera donc la SAMAC dans :

- le **suivi des concentrations de polluants atmosphériques** et la vérification du respect des normes de qualité de l'air sur le site et dans l'environnement de l'aéroport ;
- la réalisation d'un **inventaire des sources d'émissions atmosphériques sur la zone aéroportuaire**.

Ces évaluations permettront de répondre aux prescriptions de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) et ainsi renseigner des indicateurs de suivi de la qualité de l'air et assurer l'information générale du public.



SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE : UN BOL D'AIR !

Du 13 au 21 mars 2021, Madininair a participé à la **Semaine de la langue française et de la Francophonie** qui a eu pour thème : l'air.



> «L'air, ça m'inspire !»

Pour cette occasion, Madininair a organisé l'**opération «L'air, ça m'inspire» avec l'association AMI**. Pendant 10 jours, Madininair a proposé aux socionautes d'Instagram et Facebook des **lectures de textes mettant à l'honneur l'air, portées par des artistes martiniquais**.

«Ode à l'air» de Pablo Neruda, «L'air en conserve» de Jacques Charpentreau, «Le cerf-volant» de Jean-Luc Moreau ou «Algues» d'Aimé Césaire : une dizaine de personnalités, amoureuses des mots, nous ont fait l'honneur de livrer leurs interprétations, leurs visions de ces textes : Catherine Césaire, Régine Féline, Daniely Francisque, Sandrine Gruda, Jala, Jean L'Océan, Marie-Pierre Loiseau, Appoline Steward.

> Des créations originales

Madininair a également eu l'agréable surprise de recevoir des textes originaux et personnels sur cette thématique de l'air. Source de sensations, l'air a largement inspiré Widad Amra, Aurélie Dalmat, Virgil Venance et Valer'Égouy.

Revivez quelques unes de ces lectures sur la chaîne Youtube de Madininair. À consommer et partager sans mod'AIR'ation !